

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Pyrénées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 12 août 2025

N°30/2025

Objet : Remboursement TotalEnergies

L'an deux mille vingt-cinq et le douze août à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 05 août 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, MORLAIS Jean-Claude, BASTIN Dona, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : LAPEYRE Laurent, SOYER William

Procurations de vote : LAPEYRE Laurent à LABAT Martine

SOYER William à BOUSSIER Claire

A été nommée secrétaire : Madame BOUSSIER Claire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque provenant de TotalEnergies 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS.

Ce chèque d'un montant de 10,88 € correspond à un avoir d'électricité du 13 juillet 2022 n°106003599116 pour la période du 01/05/2021 au 30/06/2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Accepte ce versement;
- Autorise son Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Claire BOUSSIER, Secrétaire de séance

